# CONTRAT DE LOCATION DE MANGE-DEBOUT

## Entre les soussignés :

Terra Nature  
Adresse : 7 rue du Bercail, 61000 Alençon  
Téléphone : [Votre numéro]  
Email : [Votre email]  
  
Représentée par : [Nom du représentant légal]  
Ci-après dénommé(e) "le Loueur",

ET  
[Nom du locataire]  
Adresse : [Adresse complète du locataire]  
Téléphone : [Téléphone du locataire]  
Email : [Email du locataire]  
Ci-après dénommé(e) "le Locataire",

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location temporaire de mange-debout et, en fonction des disponibilités, de nappes adaptées appartenant au Loueur.

Description des mange-debout :  
- Nombre : [Préciser le nombre loué]  
- Modèle : [Préciser le modèle]  
- Couleur : [Préciser la couleur, si applicable]  
- État : [Neuf/Bon état/Autre]  
  
Description des nappes :  
- Couleurs disponibles : blanche, grise ou noire (selon disponibilités).

## Article 2 : Durée de la location

La location commence le [date de début] à [heure] et se termine le [date de fin] à [heure].

## Article 3 : Lieu d'utilisation

Les mange-debout et les nappes seront utilisés à l'adresse suivante : [Adresse de l'événement ou lieu d'utilisation]

## Article 4 : Prix de la location et modalités de paiement

- Prix par mange-debout : [Prix en € TTC]  
- Prix par nappe : [Prix en € TTC]  
- Total pour la période de location : [Montant total en € TTC]  
- Dépôt de garantie : [Montant en €]  
Le dépôt de garantie sera restitué au Locataire après vérification de l'état des mange-debout et nappes, sous réserve d'éventuelles retenues pour dommages.  
  
Le paiement devra être effectué :  
- En [espèces/chèque/virement bancaire/autre] avant [date/heure].

## Article 5 : Obligations du Loueur

Le Loueur s'engage à :  
1. Mettre à disposition les mange-debout et nappes en bon état de fonctionnement.  
2. Fournir toutes les instructions nécessaires pour l'utilisation et l'entretien.

## Article 6 : Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :  
1. Utiliser les mange-debout et nappes conformément à leur usage prévu.  
2. Ne pas les sous-louer ni les prêter à un tiers.  
3. Informer immédiatement le Loueur de toute dégradation ou perte.  
4. Restituer les mange-debout et nappes dans l'état où ils ont été reçus.

## Article 7 : Responsabilité

Le Locataire est responsable de toute perte, vol, ou dégradation des mange-debout et nappes pendant la durée de la location.

## Article 8 : Restitution

Les mange-debout et nappes devront être restitués le [date] à [heure], à l'adresse suivante : [Adresse de restitution].

## Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect des termes du présent contrat, le Loueur se réserve le droit de résilier le contrat immédiatement et de récupérer les mange-debout et nappes.

Fait en deux exemplaires à [Lieu], le [Date].  
  
Signature des parties :  
Nom et Signature

Le Loueur : Le Locataire :